

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-119

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « ÉDICULE MÉCANIQUE POUR LA RÉGULATION DES EAUX USÉES » D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 8085, AVENUE OCTAVE-PELLETIER, SUR LE LOT 1 279 385 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE RIVIERE-DES-PRAIRIES

AVIS EST DONNÉ, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA18 3010 0336 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, le premier projet de résolution numéro PP-119, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le jeudi 18 octobre 2018 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

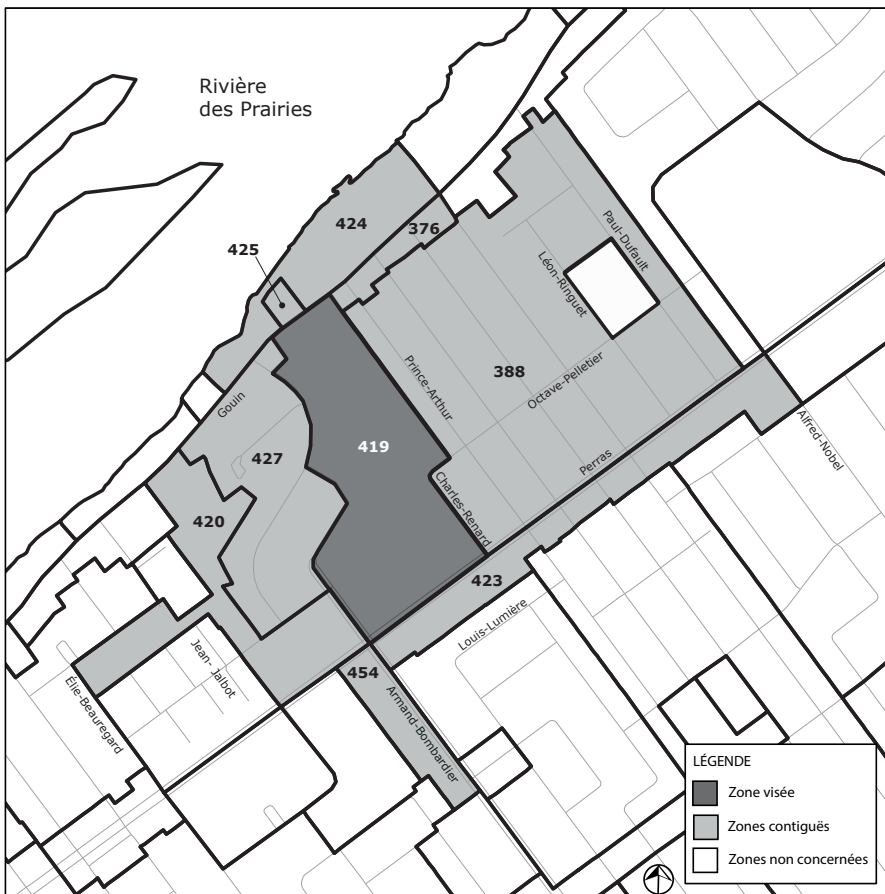
L'objet de ce premier projet de résolution vise la construction d'un bâtiment de service pour la régulation des eaux usées dans la partie sud-est du parc Armand-Bombardier, à l'arrière du bâtiment situé au 12600, 25^e Avenue.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse suppléante d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 419. Les personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës numéro 376, 388, 420, 423, 424, 425, 427 et 454, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



Ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30..

Montréal, le 9 octobre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat